DÉCLARATION ÉVÉNEMENTS AVEC BUDGET DES DÉPENSES > 5000€ ET/OU PRIX D'ENTRÉE > 20€

Nom de la commune : Code Service :

Contact (Nom / Prénom) : Qualité :

Courriel : Téléphone :

Renvoyez ce document par e-mail ou par courrier à votre délégation Sacem

Coordonnées sur le courrier d'accompagnement ou sur www.sacem.fr >La Sacem en région

☐ OUI, MA COMMUNE ORGANISE DES **ÉVÉNEMENTS** EN MUSIQUE

[champ S]

Date	TYPE ET NOM DE L'ÉVÉNEMENT (Séance dansante, Concert, Spectacle, Feu d'artifice ...)	Fête nationale locale ou à caractère social (1)	Musique		Service organisateur ou Nom association*	Personne à contacter + n° de tél. et/ou courriel (si différent ci-dessus)	N° Bon de commande	Nom et adresse du lieu de l'événement	Prix d'entrée	Repas compris	Boisson comprise	Budget des dépenses TTC **
			Live, Musiciens, Orchestre ...	DJ, CD, Mp3, streaming ...								
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	
		☐	☐	☐						☐	☐	

* Dans le cadre d'un événement organisé à l'initiative et pour le compte de la commune lors d'une fête nationale, locale ou à caractère social, vous pouvez mandater officiellement une association pour l'organisation de cet événement (remise de justificatif obligatoire).

** Le budget des dépenses est constitué du budget artistique (salaire, cachet des artistes...), des frais techniques (location de salle, d'instruments, podium, sono, éclairage, matériels d'accueil...) et des frais de publicité (affiches, presse, radio...).

(1) Fêtes nationales : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre. **Fêtes locales** : manifestations publiques traditionnelles proposées à l'ensemble de la population, prévues au calendrier de la commune et revenant chaque année à date fixe ou approchante. **Fêtes à caractère social** : manifestations ne donnant lieu à aucune recette (directe ou indirecte), offertes aux habitants de la commune et en priorité au bénéfice de certaines catégories de personnes (aînés, chômeurs…).

Attention ! Indiquez ici uniquement les équipements qui n'ont pas encore été déclarés à la Sacem

☐ OUI, MA COMMUNE UTILISE DE LA **MUSIQUE DANS SES ÉCOLES** (hors cadre pédagogique), **SES CRÈCHES ET/OU SES CENTRES DE LOISIRS** : kermesse, spectacle de fin d'année, sonorisation des espaces communs…

ÉCOLES	☐ **OUI**	☐ **NON**
CRÈCHES, CENTRES DE LOISIRS	☐ **OUI**	☐ **NON**

☐ OUI, MA COMMUNE SONORISE SES **ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES** (à l'aide de : TV, radio, CD, Mp3, streaming…)

CULTURE (Médiathèque, Bibliothèque, École de musique, Musée, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**
LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE (Maison des Associations, Salle des fêtes, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**
SPORTS (Gymnase, Piscine hors parc aquatique, Skate-park, Patinoire, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ (EHPAD, Foyer, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**
ESPACES PUBLICS (Sonorisation de rue, Parc, Marché, Parking municipal, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**
ADMINISTRATION ET SERVICES TECHNIQUES (Mairies et ses annexes, Centre technique, …)	☐ **OUI**	☐ **NON**

☐ OUI, MA COMMUNE SONORISE SES **MOYENS DE COMMUNICATION**

SONORISATION MUSICALE DE L'ATTENTE TELEPHONIQUE	☐ **OUI**	☐ **NON**
SITE WEB SONORISÉ	☐ **OUI**	☐ **NON**

☐ NON, MA COMMUNE NE DIFFUSE PAS DE MUSIQUE ET J'AI BIEN NOTÉ QU'IL FAUT L'AUTORISATION DE LA SACEM POUR TOUTE DIFFUSION.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la Sacem l'autorisation prévue par les dispositions législatives nationales relatives à la protection du droit d'auteur.

Fait à Le ___/___/_____ Cachet et signature :

Document à retourner à votre délégation régionale dont les coordonnées figurent au recto

Ces informations sont toutes obligatoires. Elles sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr. (Sacem : Société civile à capital variable - 775 675 739 - RCS Nanterre - 225 avenue Charles de Gaulle - 92528 Neuilly sur Seine Cedex - www.sacem.fr)